

L'AIDE AU REMPLACEMENT POUR FORMATION

- Grâce à votre Service de remplacement **PARTEZ LIBREMENT EN FORMATION** et **BENEFICIEZ D'UNE AIDE DE 112.50 €** déduite de votre facture de remplacement (aide journalière soumise à conditions).
- Vous pouvez également différer votre journée de remplacement dans la limite des 3 mois qui suivent votre date de formation.

LES SERVICES DE REMPLACEMENT BRETONS

NOS VALEURS

- Un service qui contribue à votre **qualité de vie**
- Une **sécurité** en cas d'arrêt de travail
- Un service **ouvert à tous**
- Un service de proximité à **coûts réels**
- Une gestion associative par des **agriculteurs engagés**
- Un fonctionnement en **réseau**

AU CŒUR DE LA BRETAGNE



14 500
ADHÉRENTS



780
SALARIÉS (ETP)



39
SERVICES DE
REPLACEMENT

VOS CONTACTS

FINISTÈRE REMPLACEMENT - Partag'Emploi

02 22 94 02 00

finistere@servicederemplacement.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT ILLE ET VILAINE

02.23.48.29.58

contact@sr35.fr

SEREMOR-SOLUTIS Emploi

02.97.40.38.10

as.direction@seremor.com

SDAEC-TERRALLIANCE

02.96.79.23.30

communication@sdaec-terralliance.fr

SERVICE DE REMPLACEMENT DE BRETAGNE

Rond-point Maurice Le Lannou Technopôle Atalante-Champeaux
CS 14226 35042 RENNES CEDEX



Opération financée par



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"